

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Lyon-Sud-Est (circonscription D de la Métropole de Lyon) (69008)**

### **Réponses de Augustin Michaely, au nom de la liste « Ensemble avant tout ! Avec David Kimelfield »**

– le 18/02/2020 à 23:21 –

#### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

##### **Action n°1 : je m'engage**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Pour atteindre 15% de part modale du vélo d'ici 2026, il faut au minimum doubler le budget alloué au vélo et passer à 30 euros par habitant/an et un budget minimum de 300 millions d'euros pour 2020-2026.*

*Les associations vélos souhaitent être impliquées tout au long du processus de décision autour du Plan vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan vélo (via par exemple un outil digital).*

Depuis quelques années, la Métropole de Lyon s'est engagée pour favoriser la pratique des modes de déplacements doux : la marche à pied et le vélo. Pour développer ces deux pratiques, nous avons entrepris de nombreux aménagements à destination des piétons et des cyclistes afin de sécuriser leurs trajets et faciliter leur cheminement. Et, toutes ces mesures ont porté leurs fruits car, depuis 10 ans, l'usage du vélo a progressé entre 10 et 15% sur notre territoire, hissant la ville de Lyon dans le top 10 des villes européennes où la pratique du vélo ne cesse d'augmenter.

Conscients des effets positifs de ces deux modes doux sur l'environnement et la santé des Grands Lyonnais, nous souhaitons poursuivre cet élan et l'intensifier. Pour cela, nous dirigeons nos efforts sur deux aspects : la sécurité et le gain de temps – deux conditions sine qua non pour inciter les Grands Lyonnais à ces deux pratiques ! Avec notre plan Générations Vélo, nous proposons un programme à la fois ambitieux, pragmatique et précis qui repose sur trois axes :

Le développement du réseau,

La création de nouveaux services,

La question des mobilités innovantes et de la mobilité inclusive.

De même, à l'heure où l'on encourage la demi-heure de marche par jour et le vivre-ensemble, les trottoirs sont les premiers espaces de vie, de passage et de partage. C'est pourquoi nous devons absolument les rendre aux habitants. Notre Plan Trottoirs défend une Métropole « marchable » et de proximité pour tous, et notamment pour les seniors et les personnes en situation de handicap qui nous alertent fréquemment sur les problèmes d'accessibilité des trottoirs. Notre plan s'articule autour de trois ambitions :

Une ville des courtes distances,

Une ville apaisée,

Une ville partagée.

#### **Développer un réseau cyclable cohérent**

##### **Action n°2 : je m'engage**

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, de périphérie à périphérie, et vers le centre de la métropole, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV devra être composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes.

Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante.

Conformément aux recommandations du Cerema il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace.

Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Nous créerons un réseau express vélo végétalisé (REVV) pourvu de voies continues, sécurisées et végétalisées. Il comprendra des itinéraires permettant aux cyclistes, de façon rapide de relier la 1ère et la 2ème couronne à la ville-centre et de relier les deux couronnes entre elles.

Ce REVV sera développé en anneau, le long des boulevards, et en étoile, via les grands axes de circulation qui relient le centre de Lyon aux centres des villes de la 1ère couronne. Les grands axes suivants seront privilégiés dans un premier temps

:

- Cours Gambetta et cours Albert Thomas (Lyon 3ème et Lyon 8ème)
- Avenue Mermoz et avenue Berthelot (Lyon 8ème, Lyon 7ème et Bron)
- Cours Charlemagne, rue Victor Hugo et rue de la République (Lyon 2ème)
- Rue Berthet, rue Pierre Audry et montée du Chemin Neuf (Lyon 9ème et Lyon 5ème)
- Cours Vitton et cours Zola (Lyon 6ème et Villeurbanne)
- Route de Vienne (Lyon 8ème et Saint Fons)
- Boulevards des États-Unis, Curie et Croizat (Lyon 8ème et Vénissieux)

### Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Objectifs pour 2026 : Doubler le nombre de km d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon, soit 2000 km.

*Les axes prioritaires les plus dangereux ou manquant d'aménagements adaptés dans la circonscription D, identifiés dans le baromètre "Parlons vélo" de la FUB ainsi que par les remontées du terrain des usagers du vélo, sont les suivants :*

- Bachut
- Avenue Jean Mermoz (de Bachut à Ambroise Paré)
- Jet d'eau Mendes France et liaison avec la rue Audibert et Lavirotte
- rue de l'Épargne à destination du parc Blandan
- Avenue Berthelot
- Boulevard Jean XXIII
- Rue Marius Berliet (notamment la voie de bus non autorisée aux vélos)/Rue de l'Épargne
- Avenue Rockefeller
- Place d'Arsonval (Grange Blanche)

Plus l'on crée de pistes cyclables, plus la pratique du vélo se développe ! Avec notre objectif d'un réseau cyclable métropolitain de 1 500 km d'ici 2025 et de 2 000 km d'ici 2030, l'usage des modes doux deviendra le mode de transport principal du quotidien pour 50% des Grands Lyonnais, et pour 2/3 des Lyonnais et Villeurbannais.

Nous redoublerons d'efforts pour que 2/3 des voies urbaines de la Métropole soient accessibles aux vélos et autres modes doux. Nous limiterons les ruptures de parcours, favoriserons des pistes continues, et assurerons un jalonnement cyclable sur l'ensemble du réseau, dès sa réalisation.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Objectifs d'ici 2026 : Rendre l'ensemble de la Presqu'île piétonne, et quadrupler le nombre de kilomètres de zones de rencontre dans toute la métropole.*

Les différentes expérimentations de piétonisation de la Presqu'île de Lyon qui ont eu lieu en 2019 ont démontré la pertinence de cette mesure les week-ends. Elles ont toutefois montré leurs limites en semaine. C'est pourquoi, en concertation avec les commerçants et les usagers, nous proposons une piétonisation pérenne de la Presqu'île de Lyon les samedis et dimanches.

Nous proposerons également aux autres communes qui le souhaitent de les accompagner financièrement dans la mise en place d'une piétonisation partielle ou totale, temporaire ou pérenne, de leur centre-ville ou de leur centre-bourg.

Par ailleurs, afin de sécuriser le déplacement des piétons, des cyclistes et autres modes doux, nous apaiserons 1 000 km de voiries d'ici à 2025, en multipliant par deux les surfaces apaisées (zones 30, zones piétonnes, etc.).

### Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

*Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la métropole et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes des villes comportant des aménagements cyclables.*

Afin de sécuriser le déplacement des piétons, des cyclistes et autres modes doux, nous apaiserons 1 000 km de voiries d'ici à 2025, en multipliant par deux les surfaces apaisées (zones 30, zones piétonnes, etc.).

En concertation avec les communes et les habitants, nous continuerons autant que faire se peut à atteindre une limite de vitesse de circulation de 30km/h, comme cela s'est déjà fait sur ce mandat dans notre arrondissement.

### Action n°6 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visible des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.*

*Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu (dans toutes les directions), les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la métropole.*

La mise en place des sas vélos à largement augmenté au cours du mandat dans tous le 8e arrondissement.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°7 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

*Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.*

*Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité*

*Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.*

Notre ambition à l'échelle de la Métropole est de multiplier par deux le stationnement pour les vélos en atteignant 60 000 places d'ici 2025. À cette fin, nous doublerons le nombre d'arceaux vélos afin d'atteindre 30 000 arceaux, et nous triplerons le nombre de stationnements vélos sécurisés pour arriver à 10 000 places.

Nous généraliserons notamment la présence de boxes vélos sécurisés sur les lieux centraux des communes de la Métropole comme les places de mairie, de marchés, mais aussi au niveau des pôles d'échanges multimodaux et dans toutes les gares.

### Action n°8 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

*Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*

Notre ambition à l'échelle de la Métropole est de multiplier par deux le stationnement pour les vélos en atteignant 60 000 places d'ici 2025. À cette fin, nous doublerons le nombre d'arceaux vélos afin d'atteindre 30 000 arceaux, et nous triplerons le nombre de stationnements vélos sécurisés pour arriver à 10 000 places.

Nous généraliserons notamment la présence de boxes vélos sécurisés sur les lieux centraux des communes de la Métropole comme les places de mairie, de marchés, mais aussi au niveau des pôles d'échanges multimodaux et dans toutes les gares.

### Action n°9 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

*Objectif d'ici 2026 :*

*> Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*

*> Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.*

*> Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des acteurs publics : collectivités, bailleurs sociaux etc.*

*(<https://programme-alveole.com>)*

### Action n°10 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

*L'enquête de Nova7 et Systra en juin 2019 a établi que 48 % des cyclistes n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon,...*

*Il est nécessaire de renforcer le respect des règles de stationnement sécurisés des vélos dans les constructions nouvelles (logements, bureaux, commerces) issues du PLUH et du code de la construction et de l'habitation : formation/sensibilisation des instructeurs du droit des sols de la Ville, vigilance particulière sur la qualité des garages vélos, consultation des associations cyclistes dans le cadre de chaque ZAC, PUP ou permis de construire.*

Objectif d'ici 2026 :

> Renforcer l'information et les contrôles des permis de construire pour garantir le respect des obligations de stationnement vélo

### Action n°11 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

*Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.*

*Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.*

Notre objectif, à l'échelle de la Métropole, est de déployer une palette ambitieuse de services mutualisés pour les commerçants, les artisans et leurs clients, avec, notamment :

- Un service de livraison cyclable dans les centres-bourgs et centres-villes, et notamment dans les territoires ayant mis en place une piétonisation de leur centre, en lien avec les commerçants pour permettre aux habitants de se faire livrer en proximité.
- Les livraisons des stocks commerciaux par voies fluviales avec dernier km réalisé en vélo-cargo pour les commerces situés dans des communes traversées par le Rhône ou la Saône.
- La création de zones de stockage mutualisé (avec boxes individuels) pour permettre le stockage du matériel des artisans dans les secteurs où la présence d'artisans est forte.
- des outils pour faciliter le stationnement des véhicules professionnels dans des lieux spécifiquement dédiés aux artisans, connectés avec un lieu de stockage accessible en vélo-cargos afin que les artisans puissent se déplacer sur leur chantier (si la nature du chantier le permet) sans recourir à leur véhicule professionnel et laisser leur véhicule sous surveillance pendant leur chantier. Ces parkings dédiés seront par exemple situés dans les parkings P+R prochainement créés avec une zone spécifiquement dédiée.

### Action n°12 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

*Il faut déployer une aide à l'acquisition d'un vélo qui puisse répondre aux déplacements du quotidien (trajet domicile-travail, dépose d'enfants à l'école, courses etc.). Cette offre doit concerner aussi bien des vélos neufs que d'occasion et tous types de vélos : vélos standards, pliants, VAE, cargo, vélos adaptés...*

Objectifs d'ici 2026 :

> Quadrupler l'enveloppe attribuée pour l'aide à l'achat sur tous types de vélos, neufs ou d'occasion

> Généraliser le "pack autonomie Vélo" (l'acquisition d'un vélo à réparer + accompagnement dans la réparation de ce vélo, vélo-école, savoir-rouler, etc.)

Nous augmenterons de 100 à 300 euros l'aide financière de la Métropole pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour les particuliers. Nous renforcerons également le service My Vélo'v, service de location de longue durée (un mois ou un an) de vélos à assistance électrique en l'étendant sur toute la Métropole.

Nous soutiendrons par ailleurs financièrement les commerçants et artisans qui souhaitent faire l'acquisition d'un vélo-cargo électrique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone à Faible Émission (ZFE).

### Action n°13 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)*

Nous renforcerons le service My Vélo'v, service de location de longue durée (un mois ou un an) de vélos à assistance électrique en l'étendant sur toute la Métropole.

Par ailleurs, afin d'inciter les plus jeunes à s'emparer du vélo, nous intégrerons l'abonnement Vélo'v à l'abonnement TCL jeunes qui sera désormais à 20 euros pour les moins de 25 ans. L'accès au vélo en libre-service deviendra donc gratuit pour les moins de 25 ans.

### Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Objectifs d'ici 2026 :*

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 3-5 km du domicile ou du lieu de travail
- > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers, pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers : ([https://wiklou.org/wiki/Trouver\\_un\\_local](https://wiklou.org/wiki/Trouver_un_local))
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.

Nous trouverons de nouveaux lieux dédiés pour installer ces pôles de récupération et de réparation de vélos de seconde main et soutiendrons financièrement les associations qui les animent.

### Action n°15 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. Il faut soutenir la Maison du Vélo Lyon actuelle (ex Pignon sur Rue) et renforcer ses moyens d'accompagnement au changement de pratiques, ses capacités d'accueil et d'information des visiteurs ainsi que de sensibilisation du grand public aux avantages de rouler à vélo en ville et ce en toute sécurité.

### Action n°16 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, Il est nécessaire de créer une agence d'écomobilité de la métropole de Lyon, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à valoriser les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo. Elle facilitera l'accès à l'information, accompagnera les changements de pratiques et conseillera les habitants sur les solutions de mobilités alternatives les plus adaptées à leur trajet.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*L'expertise des associations vélos de la métropole de Lyon en matière d'apprentissage sur les déplacements à vélo en circulation permet d'accompagner les établissements dans leurs différents projets "savoir-rouler".*

*Objectifs d'ici 2026 :*

- > Former les élèves de primaire des 59 communes au savoir-rouler
- > Continuer l'apprentissage du savoir-rouler dans les 121 collèges de la métropole
- > Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus, de vélobus dans toutes les communes de la métropole.

### Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

### Action n°19 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo (dans le cadre par exemple d'une journée sans voiture), Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 :

> Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

### Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Pour encourager les grands lyonnais à se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain en remplacement de l'image sportive véhiculée par le tour de France.*

*Avec l'augmentation du nombre de cyclistes, le nombre de conflits entre piétons, cyclistes et automobilistes s'accroît également. Il faut donc (in)former au code de la rue d'une manière ludique et massive (partage de la rue, double-sens cyclable, cédez-le-passage cycliste au feu, stationnement très gênant sur bande cyclable etc). Et continuer le travail initié avec les polices municipales pour des campagnes de sensibilisation, voire de verbalisation.*

Objectifs d'ici 2026 :

> 100.000 personnes touchées par an

> Organiser plusieurs campagnes de communication / an : informatives (généralisation du DSC, M12, danger des angles morts...) ou ludiques pour donner envie de passer à la pratique du vélo au quotidien

### Action n°21 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation + formation conduite à vélo en ville.

Ces ateliers seront assurés par les associations vélos de Lyon dans le cadre des plans de déplacements de mobilité (PDM) et le coût sera pris en charge à 50 % par la Métropole de Lyon.

Objectifs d'ici 2026 :

> Accompagner 700 entreprises (notamment les entreprises de plus de 100 salariés qui sont soumises à un PDM)

> Proposer des incitations financières pour des services vélo, des ateliers de sensibilisation, des formations.

## Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e